

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 819

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 17

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

« c) A la première phrase du II *bis*, les mots : « La décision mentionnée au premier alinéa du I est notifiée » sont remplacés par les mots : « Les décisions mentionnées au premier alinéa du I et au II sont notifiées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel